

# Bilan des actions de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 et évaluation de son Programme de soutien financier

## SOMMAIRE ADMINISTRATIF ET RECOMMANDATIONS

### Introduction

En conformité avec les orientations du Secrétariat du Conseil du trésor, le Plan triennal d'évaluation et la Politique ministérielle de suivi et d'évaluation de programme, la Direction de l'ADS+, des affaires régionales et autochtones (DAARA) du Secrétariat à la condition féminine (SCF) en collaboration avec le laboratoire de recherche Performance et Évaluation (PerfEval) de l'Université Laval, a produit le bilan des actions de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* (Stratégie Égalité) et a réalisé l'évaluation du *Programme de soutien financier à des initiatives en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2017-2021* (Programme de soutien financier) dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Égalité

### Description de la Stratégie Égalité et de son Programme de soutien financier

Le SCF coordonne la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* (Stratégie Égalité). Lancée en juin 2017, celle-ci traduit l'engagement et les efforts du gouvernement du Québec pour agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle s'inscrit dans les orientations de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* adoptée en 2006. Elle poursuit trois objectifs principaux, soit: 1) Réduire les inégalités persistantes et préoccupantes entre les femmes et les hommes; 2) Agir en ayant la préoccupation de considérer l'ensemble des femmes tout en tenant compte de la dimension intersectionnelle; et 3) Mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de fait, et ce, dans tous les milieux et dans toutes les régions. Appuyée par des investissements de 79,9 M\$ sur cinq ans, la Stratégie Égalité associe les travaux de 24 ministères ou organismes (MO) et comporte 59 actions nouvelles ou bonifiées: 33 sous la responsabilité du SCF et 26 sous la responsabilité d'un ou plusieurs MO contributeurs. Le *Programme de soutien financier à des initiatives en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2017-2021* (Programme de soutien financier) s'insère dans la Stratégie Égalité, en tant que principal levier financier pour le SCF.

Le Programme soutient financièrement des projets ayant une portée locale, régionale ou provinciale d'une durée d'un à trois ans et abordant des enjeux en lien avec une ou plusieurs des six orientations (nommées volets dans le Programme) de la Stratégie Égalité : socialisation et éducation égalitaire (volet I), autonomisation économique des femmes (volet II), partage équitable des responsabilités familiales (volet III), approche différenciée selon les sexes, en santé et en bien-être (volet IV), violence faite aux femmes (volet V) et parité dans les lieux décisionnels (volet VI). En date de l'évaluation, le Programme de soutien financier a bénéficié d'un investissement d'environ 20 M\$ entre 2017 et 2021.

## Bilan des actions de la Stratégie Égalité

L'information collectée par le SCF en lien avec la mise en œuvre des actions de la Stratégie Égalité a permis de mieux comprendre les principaux résultats découlant des actions mises en œuvre ainsi que les facteurs ayant contribué à leur réussite ou posé des obstacles. Cette sous-section se penche sur les principaux constats issus de l'analyse de ces données.

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2020, 48 des 59 actions de la Stratégie égalité étaient toujours en cours et 11 étaient finalisées. En ce qui concerne les actions finalisées, l'information donnée par les MO permet d'affirmer que les moyens déployés par les MO impliqués ont généralement contribué à l'atteinte des extrants attendus. Pour les actions toujours en cours, l'information disponible concernant les démarches entreprises suggère aussi que les moyens déployés par les MO sont en voie de contribuer à l'atteinte de ces extrants. D'ailleurs, pour la grande majorité des actions considérées comme en cours par les MO, des livrables et des retombées pouvaient déjà être constatés en novembre 2020.

Plus particulièrement, 7 actions de la Stratégie Égalité ont été identifiées comme actions structurantes et étaient toujours en cours au moment de l'analyse. Les activités mises en œuvre dans ces actions structurantes ont par exemple permis de réintroduire des contenus obligatoires en matière d'éducation à la sexualité au primaire et au secondaire et de faire une refonte et de tenir de nouvelles éditions du Prix Égalité Thérèse-Casgrain. Aussi, 4 appels de projets en égalité ont été tenus, ce qui a permis d'octroyer un financement à 116 organismes dans 16 régions administratives, et 7 ententes sectorielles de développement en égalité ont également été conclues.

Ensuite, sous l'orientation 1 *Ensemble pour une socialisation et une éducation égalitaire, sans stéréotypes sexuels et sans sexisme*, une action a été mise en œuvre et 6 sont toujours en cours. Cinq d'entre elles cherchent à *Combattre les stéréotypes sexuels et le sexisme* (objectif 1.1.), alors que 2 cherchent à *Favoriser l'intégration des personnes nouvellement arrivées au Québec par la promotion du principe d'égalité entre les femmes et les hommes* (objectif 1.2.). Les activités mises en œuvre ont notamment contribué à soutenir les écoles primaires et secondaires afin d'intégrer la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités éducatives. Elles ont aussi contribué à créer des outils pédagogiques pour les élèves, notamment pour les élèves immigrants.

Parmi les outils de soutien, un guide pédagogique s'adressant aux enseignant(e)s et aux membres des équipes-écoles qui désirent aborder le vivre-ensemble et la réalité des personnes de confession ou de culture musulmane au Québec a été produit. De plus, le *Guide À parts égales, à part entière*, qui vise à rendre accessible l'information sur l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec aux personnes nouvellement arrivées, a été actualisé sous un format plus dynamique, incluant notamment une capsule vidéo.

Sous l'orientation 2 *Ensemble pour l'autonomisation économique des femmes*, 2 actions ont été mises en œuvre et 16 sont toujours en cours. Parmi celles-ci, 4 actions cherchent à mettre en œuvre diverses activités visant à *Diversifier les choix de carrières des filles, des femmes et des garçons* (objectif 2.1.), 4 autres actions cherchent à *Accroître la mixité en emploi par la sensibilisation et l'accompagnement des milieux de travail* (objectif 2.2.), 6 actions cherchent à *Améliorer l'employabilité des femmes, particulièrement celles éloignées du marché du travail, et renforcer leur autonomisation économique* (objectif 2.3.), puis 4 actions cherchent à *Encourager et accompagner les femmes sur le chemin de l'entrepreneuriat* (objectif 2.4.). Quant aux activités mises en œuvre, elles ont notamment contribué à la sensibilisation des élèves sur les métiers non traditionnels avec l'aide d'une formation offerte aux responsables de l'orientation scolaire ainsi qu'à l'amélioration de l'information concernant les ressources et les services offerts aux enfants handicapés grâce à la distribution de dépliants. De plus, des stages associés à un métier majoritairement masculin ont été offerts à plus de 800 jeunes femmes et jeunes hommes dans le cadre du programme Jeunes explorateurs d'un jour.

Ensuite, sous l'orientation 3 *Ensemble pour un partage équitable des responsabilités familiales et un meilleur équilibre entre la vie familiale, professionnelle, étudiante, sociale et politique*, 6 actions ont été mises en œuvre et 7 sont toujours en cours. Six d'entre elles cherchent à *Contribuer à une répartition équitable des responsabilités familiales, professionnelles et étudiantes* (objectif 3.1.), alors que les 7 autres cherchent à *Améliorer la conciliation de la vie familiale, professionnelle, étudiante, sociale et politique* (objectif 3.2.). Pour ce qui est des activités mises en œuvre, elles ont par exemple contribué à une répartition plus équitable des responsabilités familiales, professionnelles et scolaires avec la bonification du guide *Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans*, à une plus grande implication non stéréotypée des parents durant la période de périnatalité ainsi que plus particulièrement au rôle du père durant cette période. Également, les activités ont contribué à informer les élu(e)s municipaux sur les règles applicables lors d'une absence en contexte de naissance ou d'adoption et, plus spécifiquement, à la modification de la loi 317 afin qu'un congé parental de 18 semaines soit accordé. Finalement, elles ont également permis la bonification de l'aide financière aux études pour les étudiants et étudiants chefs de famille monoparentale.

Au contraire des autres orientations, aucune action n'a été mise en œuvre ou n'est en cours sous l'orientation 4 *Ensemble pour une approche différenciée selon les sexes, en santé et en bien-être*, qui relève du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). En date de novembre 2020, le MSSS n'avait pas encore rendu public son Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2020-2024.

Sous l'orientation 5 *Ensemble pour une société sans violence faite aux femmes*, il y a seulement une action et elle est toujours en cours. Les activités mises en œuvre devraient contribuer à informer davantage les filles et les femmes immigrantes sur les recours possibles en cas de violence grâce à la diffusion d'information et la création d'une formation pour les intervenantes et intervenants du

milieu. Cette orientation se voulant complémentaire aux actions de la *Stratégie pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* et au *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*, c'est pourquoi une seule action y est prévue. Les objectifs sous cette orientation visent à répondre aux problématiques liées aux violences obstétricales et gynécologiques, aux mutilations génitales, aux violences basées sur l'honneur et au harcèlement de rue notamment.

Puis, sous l'orientation 6 *Ensemble pour la parité dans les lieux décisionnels*, huit actions sont toujours en cours. Six d'entre elles cherchent à *Mobiliser les milieux et accroître la présence des femmes en politique* (objectif 6.1.), tandis que les deux autres cherchent à *Encourager les entreprises à atteindre la parité dans leurs lieux décisionnels* (objectifs 6.2.). Parmi les réalisations, notons la mise en place de l'opération élections municipales au féminin afin d'augmenter les candidatures féminines aux élections, la création d'un club politique pour femmes « Les Elles du pouvoir » et la modification à la Certification parité pour qu'elle soit accessible aux petites et moyennes entreprises.

Finalement, sous l'orientation *Recherche*, deux actions ont été mises en œuvre et trois sont toujours en cours. Les activités mises en œuvre ont permis de dresser un portrait de la proche aidance au Québec ainsi qu'un portrait statistique des plaignantes aux normes du travail.

Plusieurs obstacles ont été rencontrés par les MO dans la mise en œuvre de leurs actions respectives dont certains sont communs, et ce, peu importe le type d'action à mettre en œuvre soit : l'impact de la pandémie de Covid-19 qui a causé des retards ou des ralentissements dans la mise en œuvre des actions et des activités prévues en plus d'affecter la participation et la mobilisation des partenaires ainsi que des enjeux de ressources humaines, notamment dus aux effets de la pénurie de main-d'œuvre et des effets de la pandémie. Des enjeux de ressources matérielles, de collaboration, d'adhésion et de nature méthodologiques ont également été mentionnés par les MO pour certaines actions.

En ce qui concerne les facteurs ayant contribué à la réussite de la mise en œuvre des actions, l'information fournie par les MO a fait ressortir la qualité et l'expertise des partenariats établis, l'intérêt et la volonté politique, ce qui s'est manifesté notamment par des budgets additionnels, des ressources dédiées à la mise en œuvre des projets ainsi que la collaboration interministérielle et avec les organismes afin de contourner certaines difficultés comme des facteurs de succès communs à beaucoup d'actions.

L'information concernant les résultats de la mise en œuvre porte principalement sur l'atteinte des extrants. Peu d'information a été recueillie auprès des MO quant aux effets des actions mises en œuvre. Le fait que plusieurs actions étaient toujours en cours au 1er novembre 2020 ou aient été récemment finalisées peut contribuer à expliquer ce constat. Enfin, il est utile de rappeler que la diversité des actions entreprises et le fait que l'atteinte des changements souhaités repose sur l'influence de plusieurs facteurs, certains externes à l'intervention des actions de la Stratégie Égalité, posent aussi des défis à l'analyse de la contribution précise des actions à l'atteinte des effets visés.

# Évaluation du Programme de soutien financier

## Stratégie d'évaluation

L'évaluation du programme de soutien financier couvre la période 2017-2021 et aborde 6 enjeux évaluatifs: 1) l'efficacité opérationnelle, 2) l'efficacité de l'intervention, 3) la pertinence de l'intervention, 4) la pertinence de la nature de l'intervention, 5) la conformité opérationnelle et 6) la cohérence interne. Elle vise à offrir une vue d'ensemble de la mise en œuvre du Programme de soutien financier et à mettre en lumière certaines réalisations importantes et avancées significatives de même que certaines difficultés rencontrées. Pour ce faire, la documentation relative à la mise en œuvre de la Stratégie et de son Programme de soutien financier a été consultée, un groupe de discussion de 8 participants auprès du personnel assigné à la coordination et à la mise en œuvre du Programme de soutien financier au SCF a été formé et un sondage auprès des organismes ayant reçu du financement pour la mise en œuvre de projets (organismes porteurs) a été réalisé. Un taux de réponse de 84 % a été obtenu, soit 88 des 105 organisations contactées au total ont rempli le questionnaire.

## Principaux résultats

L'information concernant les principaux résultats du Programme de soutien financier est organisée en fonction des six dimensions d'évaluation priorisées.

- Efficacité opérationnelle

Entre 2017 et 2021, 173 projets ont été financés dans le cadre du programme de soutien financier par le biais d'appels de projets généraux et spécifiques. Ces projets représentent un investissement total de 20,8 M\$. Environ les deux tiers des projets (114 projets) ont une portée locale ou régionale alors que 59 ont une portée provinciale. Parmi l'ensemble des projets financés, 101 l'ont été par le biais d'appels de projets généraux (investissement total: 12 782 624 \$), et 47 projets ont été financés dans le cadre de processus de codéveloppement (investissement total: 3 865 564 \$). De plus, 18 ententes de partenariat ont été conclues avec le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec et les 17 Tables de concertation régionales de groupes de femmes (Tables) (investissement total: 2 160 000 \$) et 7 ententes sectorielles de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ont été financées (investissement total: 1 483 000 \$). Les projets ont été mis en œuvre par 125 organismes différents, dont 118 organismes à but non lucratif (OBNL), 6 organismes du réseau de l'éducation et 1 organisme du réseau de la santé. Les différentes modalités d'identification et de sélection des projets mises de l'avant dans le cadre du programme de soutien financier ont contribué au financement de projets dans les différentes régions du Québec.

L'analyse de la documentation relative à la mise en œuvre du Programme de soutien financier a permis d'observer que les ressources financières assignées au Programme ont effectivement été utilisées et que des projets ont été financés, comme prévu, par le biais des différentes modalités d'appels de projets. Les échanges avec les membres de l'équipe du SCF ont aussi permis de constater qu'au moment de la sélection des projets, des critères

en lien avec la qualité, les thématiques abordées et la représentativité (répartition régionale) des projets ont été pris en considération. Bien que certains défis, notamment quant à l'arbitrage entre ces différents critères, aient été soulevés par l'équipe du SCF, les éléments précédents suggèrent que le Programme de soutien financier a contribué à la mise en œuvre de ses objectifs opérationnels.

- Efficacité de l'intervention

Les résultats de l'évaluation suggèrent que les projets financés ont contribué positivement aux résultats attendus du Programme de soutien financier. Les données collectées ont aussi permis d'identifier diverses retombées des projets financés au sein de différents volets d'intervention. Notamment, environ la moitié des personnes répondantes ont souligné la contribution du Programme de soutien financier à la sensibilisation de différents groupes de la population québécoise aux conséquences des stéréotypes sexuels et à l'amélioration des pratiques de prévention et d'intervention visant à combattre les stéréotypes sexuels et le sexisme (volet I). Il semblerait, toutefois, que les projets financés ont eu une contribution moindre qu'espérée à certains des résultats attendus du Programme du soutien financier, soit la sensibilisation des acteurs de l'industrie de l'image et de la publicité aux conséquences des stéréotypes sexuels; l'augmentation de la proportion de pères prenant un congé parental; l'augmentation du nombre de parents ou de personnes proches aidantes ayant accès à des mesures de conciliation famille-travail-études ou d'autres formes de soutien et l'augmentation du nombre de femmes candidates aux élections municipales et provinciales. Également, les données collectées suggèrent l'influence positive exercée par le contexte organisationnel sur la mise en œuvre des projets financés, l'adhésion ou le niveau de participation des groupes de population visés aux activités du projet et les relations ou l'implication avec d'autres acteurs ou organisations sur le terrain. À l'inverse, le contexte de la pandémie de COVID-19 a posé des défis pour plusieurs organismes porteurs.

- Pertinence de l'intervention

Les résultats du sondage auprès des organismes porteurs et l'analyse des données provenant d'études réalisées par le SCF dans le but de documenter la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec ont permis de constater que le Programme de soutien financier répond à divers besoins et que l'intervention gouvernementale demeure globalement pertinente. L'analyse de la documentation relative au Programme de soutien financier et les échanges soutenus avec des membres du personnel du SCF assignés à sa coordination indiquent que celui-ci est cohérent avec les orientations gouvernementales en matière d'égalité et celles portant sur la mission, les mandats et les responsabilités du SCF. Le portrait des projets financés, notamment la présence de projets dans plusieurs régions et permettant de rejoindre différents groupes de la population (incluant entre autres des hommes alliés, divers groupes d'intervenants, des femmes jeunes et adultes) contribue à renforcer ce constat et à atteindre les objectifs spécifiques du Programme de soutien financier. Les résultats du sondage auprès des organismes porteurs suggèrent qu'il pourrait s'avérer pertinent de poursuivre les efforts visant à informer les organismes, notamment les organismes du secteur communautaire,

quant aux opportunités de financement dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, par le SCF et d'autres organisations gouvernementales.

- Pertinence de la nature de l'intervention

Les données collectées suggèrent que le Programme de soutien financier représente, globalement, un moyen pertinent pour contribuer à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. En particulier, les échanges avec les membres de l'équipe du SCF ont mis de l'avant la flexibilité qu'il offre pour répondre aux besoins d'intervention dans différents milieux. Les organismes porteurs ont une appréciation globalement positive des exigences entourant la présentation et le dépôt d'une proposition de projets et de celles en lien avec le processus de sélection, la mise en œuvre et le suivi d'un projet financé. Les données collectées durant le processus d'évaluation ont toutefois aussi permis d'identifier la nécessité de porter une attention particulière aux exigences associées à la contribution de l'organisme porteur au financement total du projet, à la prévisibilité des périodes de dépôt de propositions de projets et au délai accordé aux organismes pour la soumission d'une proposition. Certains organismes porteurs ont aussi soulevé des enjeux relatifs aux modalités de financement accessibles aux organismes. Selon eux, l'accès à davantage de financement octroyé à la mission de base des organismes, au-delà du financement par projet, serait nécessaire. Certains organismes porteurs ont aussi suggéré la pertinence de prioriser l'octroi de financement pour une période de 2 ou 3 ans, plutôt que sur une base annuelle. Ils notent que cette période offre une plus grande marge de manœuvre pour planifier et mettre en œuvre les actions prévues, ainsi que pour mobiliser d'autres partenaires sur le terrain.

- Conformité opérationnelle

Cette dimension visait à évaluer si le programme a été géré adéquatement selon les règles établies et conditions prévues. Les échanges soutenus durant le groupe de discussion avec les membres du personnel du SCF suggèrent que la mise en œuvre du Programme de soutien financier durant la période 2017-2021 a été globalement cohérente avec la planification opérationnelle et le cadre normatif du Programme. Bien que des ajustements aient été apportés au cours des années, ceux-ci visaient principalement à assurer que les instruments en place permettent toujours de répondre aux objectifs du Programme de soutien financier, à prendre en compte les besoins observés sur le terrain, notamment quant à la familiarité des organismes ciblés avec le processus d'appels de projets du SCF, et à ajuster la charge de travail requise pour la mise en œuvre du Programme de soutien financier en fonction de la capacité de l'équipe d'y répondre (disponibilité des ressources humaines). L'importance de considérer adéquatement les ressources humaines requises pour la mise en œuvre du programme afin d'assurer la conformité de la mise en œuvre avec la planification opérationnelle a aussi été soulignée par les membres de l'équipe responsable de la coordination du Programme de soutien financier.

- Cohérence interne

L'analyse du modèle logique et de la documentation en lien avec la mise en œuvre du Programme de soutien financier suggère que les hypothèses quant aux liens de cause à effet entre les différentes composantes (intrants, activités de production et de suivi, résultats

attendus) sont globalement plausibles. Ces constats sont appuyés par les résultats présentés dans les sections portant sur l'efficacité opérationnelle et l'efficacité de l'intervention.

## Recommandations

Les résultats de l'évaluation présentés dans les sections précédentes permettent de dégager certains constats et de suggérer, dans une perspective d'amélioration continue, des pistes de réflexion en lien avec les enjeux évaluatifs prioritaires.

### Considérant que :

- Entre 2017 et 2021, 173 projets ont été financés dans les différentes régions du Québec dans le cadre du Programme de soutien financier par le biais d'appels de projets généraux et spécifiques pour un investissement total de 20,8 M\$.
- La majorité des projets financés ont mis en œuvre des activités de sensibilisation, de formation ou de promotion et diffusion.
- Les activités mises en œuvre dans le cadre des projets financés ont permis de rejoindre divers groupes de la population, en particulier des femmes provenant de différents groupes sociodémographiques et occupant des rôles diversifiés dans la société.
- Bien que certains défis, notamment quant à l'arbitrage entre ces différents critères, aient été soulevés par l'équipe du SCF, les éléments précédents suggèrent que le Programme de soutien financier a contribué à la mise en œuvre de ses objectifs opérationnels.

### Il est suggéré de :

1. Maintenir des modalités d'identification et de sélection des projets qui favorisent la prise en compte de différents critères, incluant des critères en lien avec la qualité, le type d'intervention, les thématiques abordées et la représentativité (répartition régionale) des projets.
2. Poursuivre la réflexion quant aux modalités entourant l'inclusion au sein du programme de certains types d'organisations, et la possibilité de créer ou renforcer les synergies avec d'autres programmes tels que le *Programme de soutien financier à des initiatives en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en milieux autochtones*.

### Considérant que :

- Les résultats du sondage effectué auprès des organismes porteurs suggèrent une contribution positive des projets financés aux objectifs du Programme de soutien financier et au sein des volets d'intervention.



- Les réponses obtenues au sondage auprès des organismes porteurs suggèrent aussi une contribution moindre des projets financés à certains des résultats attendus du Programme de soutien financier.
- Il est nécessaire de prendre en considération les limites de l'analyse et les défis en lien avec l'évaluation précise des retombées du Programme de soutien financier (actions diversifiées, portée variable et mises en œuvre par une diversité d'acteurs indépendants posent des défis).

**Il est suggéré de :**

3. Continuer à documenter l'information pertinente en lien avec la mise en œuvre d'actions connexes au Programme de soutien financier à l'intérieur et à l'extérieur de la Stratégie Égalité et l'intégrer davantage dans le cadre d'analyses futures du Programme (évaluations, bilans, élaboration du modèle logique). Cette information pourrait contribuer à documenter de manière plus précise, à mettre en perspective et à contextualiser les résultats (attendus, obtenus) du Programme.
4. Poursuivre et renforcer l'accompagnement des organismes porteurs, en fonction de leurs besoins, dans la reddition de comptes en lien avec les projets financés afin d'assurer l'amélioration continue de l'information et la possibilité, pour le SCF, de documenter et mettre en évidence les principales retombées ainsi que les facteurs ayant contribué à la réussite des projets financés ou posé des défis à leur mise en œuvre.

**Considérant que :**

- La majorité des organismes porteurs consultés considèrent que l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes doit se poursuivre et que les volets d'intervention prioritaires sont pertinents.
- La combinaison particulière des caractéristiques du Programme de soutien financier (notamment en ce qui a trait aux objectifs poursuivis, aux organismes admissibles et au mode de soutien financier) le distingue d'autres programmes de soutien financier en action communautaire du gouvernement du Québec.
- Le Programme de soutien financier est cohérent avec les orientations gouvernementales en matière d'égalité et celles portant sur la mission, les mandats et les responsabilités du SCF.

**Il est suggéré de :**

5. Continuer à soutenir la mise en œuvre d'initiatives dans les volets d'intervention prioritaires (socialisation et éducation égalitaire, autonomisation économique des femmes, partage équitable des responsabilités familiales, approche différenciée selon les sexes en santé et en bien-être, violence faite aux femmes et parité dans les lieux décisionnels), tout en

accordant une attention particulière aux problématiques émergentes au sein de ces volets et à la prise en compte des dimensions régionales et intersectionnelles de l'intervention.

6. Poursuivre le développement de mécanismes permettant d'informer les organismes, notamment les organismes du secteur communautaire, quant aux opportunités de financement dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, par le SCF et d'autres organisations gouvernementales (thématiques couvertes, critères, entre autres).
7. Considérant le caractère transversal de la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes, maintenir et renforcer les mécanismes favorisant le partage d'information entre les membres du personnel du SCF et d'autres ministères afin d'assurer la cohérence des projets financés dans le cadre du Programme de soutien financier avec les orientations des autres ministères concernés par le domaine d'intervention de ces projets.

#### **Considérant que :**

- Le Programme de soutien financier représente, globalement, un moyen pertinent pour contribuer à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Les organismes porteurs ont une appréciation globalement positive des exigences entourant la présentation et le dépôt d'une proposition de projets et de celles en lien avec le processus de sélection, la mise en œuvre et le suivi d'un projet financé.

#### **Il est suggéré de :**

8. Poursuivre la réflexion quant aux modalités de mise en œuvre qui pourraient permettre d'offrir aux organismes ciblés par le Programme de soutien financier une plus grande anticipation des périodes de dépôt des projets, particulièrement dans le cadre d'appels de projets généraux, afin qu'ils puissent s'y préparer adéquatement.
9. Poursuivre la réflexion quant aux exigences entourant la contribution des organismes porteurs au coût total du projet financé.
10. Poursuivre et renforcer l'accompagnement des organismes porteurs dans la planification, la mise en œuvre et la reddition de comptes en lien avec les projets financés, en fonction de leurs besoins (cette piste de réflexion est aussi pertinente pour la dimension de l'efficacité de l'intervention).

## **Conclusion**

Entre 2017 et 2021, le *Programme de soutien financier à des initiatives en matière d'égalité entre les femmes et les hommes* a soutenu la mise en œuvre d'initiatives diversifiées dans les différentes régions du Québec. Ces initiatives, de portée locale, régionale ou provinciale, ont permis de travailler à améliorer la socialisation et l'éducation égalitaire, l'autonomisation économique des femmes, le partage équitable des responsabilités familiales et la parité dans les lieux décisionnels.

Différentes pistes de réflexion et d'amélioration ont été soulevées en ce qui concerne les exigences associées à la contribution de l'organisme porteur au financement du projet, à la prévisibilité des périodes de dépôt de propositions de projets et au délai accordé aux organismes pour la soumission d'une proposition. Certains organismes porteurs ont aussi soulevé des enjeux relatifs aux modalités de financement accessibles aux organismes (financement octroyé à la mission et par projet). Finalement, l'importance de considérer adéquatement les ressources humaines requises au sein du SCF pour la mise en œuvre du programme afin d'assurer la conformité de la mise en œuvre avec la planification opérationnelle a aussi été soulignée. Il apparaît pertinent de poursuivre la réflexion quant à ces différents éléments afin d'assurer l'amélioration continue du Programme de soutien financier ainsi que la pertinence et la pérennité des initiatives financées.

Les résultats de l'évaluation suggèrent l'importance de poursuivre la mise en œuvre de programmes gouvernementaux visant à soutenir l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il ressort également que les volets d'intervention ciblés et les objectifs du Programme de soutien financier demeurent globalement pertinents. Au sein de ces volets, une attention particulière pourrait être portée aux problématiques émergentes ainsi qu'à la prise en compte des dimensions régionales et intersectionnelles de l'intervention. Enfin, il apparaît pertinent de poursuivre et de renforcer la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société, incluant les acteurs de l'industrie de l'image et de la publicité, des milieux de travail et des différentes instances décisionnelles.

Sur le plan de la mise en œuvre de la Stratégie Égalité, les résultats du bilan suggèrent que les moyens déployés par les MO impliqués ont généralement contribué à l'atteinte des extrants attendus ou qu'ils sont en voie de contribuer à l'atteinte de ces extrants pour les actions toujours en cours. L'information concernant les résultats de la mise en œuvre porte principalement sur l'atteinte des extrants. Peu d'information est disponible dans le bilan de la Stratégie Égalité quant aux effets des actions mises en œuvre. Le fait que plusieurs actions soient toujours en cours ou aient été récemment finalisées peut contribuer à expliquer ce constat. Enfin, la diversité des actions entreprises et le fait que l'atteinte des changements souhaités repose sur l'influence de plusieurs facteurs, certains externes à l'intervention des MO impliqués, posent aussi des défis à l'analyse de la contribution précise des actions de la Stratégie Égalité à l'atteinte des effets visés.

Secrétariat  
à la condition  
féminine

Québec 

